

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LA REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

# COMITE SYNDICAL DU SMEAT du mercredi 25 février 2009 à Toulouse - 11, boulevard des Récollets

# 5.1 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMEAT AU GIP INTERSCOT

L'an deux mille neuf, le vingt cinq février à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

## Délégués présents :

CD AND TOUR OLICE		
GRAND TOULOUSE		
BENYAHIA Daniel	GERMAIN Louis	
BEYNEY Georges	GOIRAND Philippe	
BOUDOU Dany	GRIMAUD Robert	
BRIANCON François	LOZANO Guy	
BRISSONNET Jean-Louis	MATEOS Henri	
CARASSOU Stéphane	MERONO Claude	
CARREIRAS Joël	MONTAGNER GUY	
CASSIGNOL Jean-Louis	MORIN Etienne	
COHEN Pierre	RAYNAL Claude	
COQUART Dominique	SANCHEZ Francis	
CROQUETTE Martine	SUSIGAN Alain	
CUJIVES Romain	SYLVESTRE Arlette	
DESCLAUX Edmond	VALADIER Jean-Charles	
DUHAMEL Thierry	ZINA-RAGGOUA Zohra	
GARRIC Amapola		
SICOVAL		
DUCERT Claude	FOURNIER Denis	
REME Jean-Michel	VALETTE François-Régis	
AREVALO Henri	COHEN Jacques (non votant)	
FAIVRE Claudia		
MURETAIN		
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles	
SUAUD Thierry	DUFOUR Claude	
SAVE AU TOUCH		
ALEGRE Raymond	MIRC Stéphane	
AXE SUD		
COMMENGE Jean-Claude	AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE		
FEDOU Maxime		
HERS ET GARONNE		
FRANCHINI Paul		
COLLEGE DES COMMUNES		
FONTES André	SAINTE-MARIE Alain	
MOYET Jean-Louis		

SMEAT- 11, boulevard des Récollets - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4
Tel : 05 62 26 86 34 - Fax : 05 62 26 86 35 - Email : smeat@toulouse2015.org

### Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par M. AREVALO BELLOUBET Nicole, représentée par M. MORIN CARLES Joseph, représenté par M. GERMAIN CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN CHARLES Danielle, représentée par M. GOIRAND FABRE Jean-Michel, représenté par M. BENYAHIA FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL GUERIN Philippe, représenté par M. DESCLAUX LANGE Régine, représentée par M. BRIANCON MARCIEL Alexandre, représenté par M. MATEOS MARQUIE Bernard, représenté par Mme CROQUETTE MAURICE Antoine, représenté par M. VALADIER SIMON Michel, représenté par M. LOZANO TOUCHEFEU Claude, représenté par M. CARREIRAS **ESCOULA** Louis, représenté par M. ALEGRE SAVIGNY Thierry, représenté par M. FEDOU

## Délégués titulaires excusés

De FALETANS Gilles
DUPLANTE Pierre, suppléé par M. SAINTE-MARIE
GUILLOT René
GUTH Catherine
MANDEMENT André
PARDILLOS José, suppléé par M. DADOU
PY Dominique
SOTTIL Alain, suppléé par M. DUFOUR

#### Délégués suppléants excusés

**BERAIL** Bernard **GRIMBERT** Georges **BOURG** Jean-Claude **GUEGAN** Raymond **CASETA** Jean-Baptiste **LAVIGNE** Christian **CASSAGNE** Jean-Claude **MICHEL** Frances **CHAMBENOIT** Yves **MIGUEL** Henri **DAUVEL** Philippe **MOGICATO** Bruno **ESPIC** Xavier **MORINEAU** Christine **FERRE** Christian **RIEUNAU** GUY **GEIL-GOMEZ** Sabine **SERNIGUET** Hervé **GIL** Danielle

Nombre de délégués En exercice : 69 Présents : 48 Votants : 64

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 64

Par délibération du 12 septembre 2005, le SMEAT a approuvé la Charte interSCoT pour une cohérence territoriale de l'Aire Urbaine toulousaine et a décidé d'engager l'extension et la mise en révision de son Schéma Directeur valant SCoT selon les principes et orientations de cette Charte.

Au nombre de ceux-ci figurait la mise en place d'une structure interSCoT, réunissant le SMEAT et les trois syndicats mixtes de SCoT à créer dans l'Aire Urbaine toulousaine, et destinée à :

- conduire, pour le compte de ses EPCI membres et dans un souci de mise en cohérence, la part mutualisable des études préalables à la révision ou l'élaboration des quatre SCoT;
- contribuer, au plan technique, à l'harmonisation des procédures de SCoT, en particulier en matière de concertation et d'information ;
- participer au suivi de la mise en œuvre des SCoT et de la charte InterSCoT.

A cet effet a été créé un Groupement d'Intérêt Public (GIP) relevant de l'article 236 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dont la convention constitutive a été approuvée par le Préfet le 3 octobre 2006 .

Les instances de ce GIP sont constituées :

- d'une Assemblée Générale, actuellement composée de 27 membres, dont 18 titulaires (et 18 suppléants) représentant le SMEAT;
- d'un Conseil d'Administration, composé de 9 membres, dont 6 titulaires (et 6 suppléants) représentant le SMEAT;

Il est à noter que, conformément à la convention constitutive, l'Etat, en qualité d'invité permanent, le Conseil Général et le Conseil Régional, en qualité de membres associés, participent aux travaux de ces instances.

Il est désormais nécessaire de procéder au renouvellement des représentants du SMEAT auprès du GIP InterSCoT.

Le Comité syndical Entendu le rapport de Monsieur le Président Après en avoir délibéré, décide :

#### **Article Premier**

De désigner comme représentants du SMEAT à l'assemblée générale du GIP interSCOT :

TITULAIRES
COHEN Pierre
RAYNAL Claude
BENYAHIA Daniel
COQUART Dominique
BEYNEY Georges
CARLES Joseph
CROQUETTE Martine
GERMAIN Louis
MAURICE Antoine
MERONO Claude
CARREIRAS Joël
SYLVESTRE Arlette
VALETTE François-Régis
REME Jean-Michel
COLL Jean-Louis
SUAUD Thierry
ESCOULA Louis
SAVIGNY Thierry

SUPPLEANTS
MORIN Etienne
FILLOLA Alain
FABRE Jean-Michel
GUERIN Philippe
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond
MARQUIE Jean-Pierre
LOZANO Guy
GOIRAND Philippe
MATEOS Henri
BRIANCON François
TOUCHEFEU Claude
AREVALO Henri
FAIVRE Claudia
PARDILLOS José
GUTH Catherine
ALEGRE Raymond
MOYET Jean-Louis

### Article 2

De désigner comme représentants du SMEAT au Conseil d'administration du GIP interSCOT :

TITULAIRES	
COHEN Pierre	
RAYNAL Claude	
BENYAHIA Daniel	
BEYNEY Georges	
VALETTE François-Régis	
COLL Jean-Louis	

SUPPLEANTS
COQUART Dominique
GERMAIN Louis
CROQUETTE Martine
CARLES Joseph
ESCOULA Louis
SAVIGNY Thierry

#### Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 2 mars 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Le Président,

**Pierre COHEN**